

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/121/Add.1
15 mars 2000

(00-1067)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

ORGANISATIONS SOLLICITANT LE STATUT D'OBSERVATEUR

Note du Secrétariat

Addendum

La demande additionnelle ci-après de statut d'observateur auprès du Comité SPS a été reçue le 25 octobre 1999.

I. COMMUNAUTÉ DE LA NOIX DE COCO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE (CNCAP)

1. Liste des membres (13)

Micronésie (États fédérés de)	Inde	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Sri Lanka
Fidji	Indonésie	Philippines	Thaïlande
Îles Salomon	Malaisie	Samoa	Vanuatu
			Viet Nam

2. Mandat, portée et champ d'intervention

La CNCAP a pour mandat de promouvoir, coordonner et harmoniser toutes les activités dans l'industrie de la noix de coco. Elle s'occupe:

- a) d'aider et d'encourager ses membres à améliorer la qualité des produits à base de noix de coco afin de satisfaire aux exigences croissantes des consommateurs;
- b) d'établir des normes de qualité pour les produits à base de noix de coco qui soient acceptables à la fois pour les producteurs et les consommateurs et de les mettre à jour le cas échéant; et
- c) d'éliminer les restrictions commerciales entre importateurs et exportateurs.

3. Contribution aux travaux du Comité SPS

La CNCAP représente environ 90 pour cent des exportations et de la production mondiales de produits à base de noix de coco et représente ses membres sur la scène internationale. Elle a une grande expérience dans les domaines de la production, de la transformation, de la qualité et du commerce de la noix de coco.

4. Réciprocité

La CNCAP peut inviter des États non membres ou des organisations internationales et/ou des organisations non gouvernementales intéressées à participer à titre consultatif à l'examen de toute question revêtant un intérêt particulier pour elle.
